COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULEZAN 11 AVRIL 2019 à 20h30

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-quatre janvier à 20h30, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Pierre LUCCHINI, maire.

<u>Présents</u>: Denis MALAVAL, Laurent MARIOGE, Martial BOURGEOIS, Sébastien COMPAN, Catherine GHERZOULI, Catherine FAYOLLE, Jacques JOUET, Arnaud ORTUNO, Jean-Claude PANICZ, Agnès PIC, Jocelyne PLAN, Isabelle THOUZELLIER, Sylviane TOMAS.

Absents: Yves LAYEZ.

Secrétaire : Isabelle THOUZELLIER.

ORDRE DU JOUR:

- Vote du budget primitif 2019,
- Vente des coupes de bois sur la commune,
- Effectifs sur le regroupement Pédagogique Intercommunal,
- Questions diverses.

Lecture est faite du compte-rendu du conseil du 26 février 2019. Après approbation des membres du Conseil Municipal, l'ordre du jour est abordé.

1- Budget Primitif (Délibération 2019-16)

Le budget proposé est communiqué en détail à chaque conseiller et il s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 271 236.14 € Dépenses et recettes d'investissement : 574 773.78 €

Les dépenses du chapitre 65 se répartiront comme suit :

CHARGES INTERCOMMUNALES (comptes 65548 et 65541)

LIBELLE	BP 2019
SIRS DOMESSARGUES	69 370,00 €
SIVU DES LENS	2 600,00 €
SIAHNS	5 500,00 €
Syndicat Voirie Saint Côme	8 700,00 €
Scolarité sur Nîmes	1 600,00 €
Scolarité sur Sommières	2 000,00 €
Leins Gardonnenque	68 000,00 €
Scolarité enfant Ulis	
SIRP du Coutach	2 230,00 €
TOTAL	160 000,00 €

SUBVENTIONS PRIVEES (6574)

LIBELLE	BP 2019
La Diane des Lens	100,00€
Association LBA	100,00€
Gymnastique volontaire	100,00 €
Comité des fêtes	1 500,00 €
Club du 3ème âge	100,00€
Danse attitude	100,00€
TOTAL	1 900,00 €

AIDES (65882): 300 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter le budget primitif 2019 de la commune de Moulézan.

2- Vente des coupes de bois sur la commune (Délibération 2019-17)

Monsieur le maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des forêts (ONF), pour la période 2016-2020,

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office national des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par la Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11décembre 2018,

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018.

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage de la DGFIP et le maintien des services publics,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement des recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration des communes est bafouée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

De refuser l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette décision.

3- Effectifs sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal

A la suite de la réduction des effectifs, il y aura une fermeture de classe sur l'école de Moulézan à la rentrée 2019.

4- Questions diverses

M. le Maire fait le point sur le projet de construction de la nouvelle école. Un rendez-vous est fixé dans les jours à venir avec l'architecte conseil du CAUE qui présentera un avant-projet. Parallèlement, une étude sera menée pour aménager le site de l'école actuel. Le choix sera fait en fonction des possibilités financières de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 22h30	
	LUCCHINI Pierre
MARIOGE Laurent	MALAVAL Denis
BOURGEOIS-Martial	COMPAN Sébastien
FAYOLLE Catherine	GHERZOULI Catherine
JOUET Jacques	LAYEZ Yves
ORTUNO Arnaud	PANICZ Jean-Claude
PIC Agnès	PLAN Jocelyne
THOUZELLIER Isabelle	TOMAS Sylviane